

Appel à collaboration pour identifier des spécimens ligneux indigènes et sauvages en vue de créer une filière de production de plants d'origine wallonne

Pour le compte de la Région wallonne depuis 2012, le Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) et le Centre agri-environnemental de Michamps (Bastogne), avec l'appui du DNF (Comptoir forestier) œuvrent à la sauvegarde et à la valorisation d'espèces sauvages d'arbres ou d'arbustes présentes en Wallonie. Ce travail consiste entre autres à la création de vergers à graines dans lesquels le Comptoir forestier de Marche-en-Famenne récolte les semences d'origine wallonne garantie destinées principalement aux pépiniéristes producteurs de plants forestiers et de haies.

En 2019, une nouvelle convention entre la Région Wallonne et un groupe de partenaires élargi (1) a été signée : elle vise à amplifier les actions en faveur de la promotion de la biodiversité en Wallonie via des plantations.

Cette nouvelle convention a débuté quelques semaines avant la déclaration de politique générale du gouvernement wallon qui souhaite planter 4000 kilomètres de haies, mais la participation à cet ambitieux projet était opportune. Il en est en effet essentiel qu'un maximum de plants soient d'origine locale car nos arbres ou arbustes sont parfaitement adaptés aux conditions de sol et de climat de nos campagnes. Importer des quantités importantes de plants de haies d'origines inconnues présente un risque d'observer des problèmes d'acclimatation, ou pire d'entraîner l'apparition de nouvelles maladies provenant d'autres régions.

Pour développer une filière, il faut des plants et pour faire ces plants, il faut des graines en quantité à un prix acceptable et idéalement chaque année. La difficulté pour les arbustes est qu'ils vivent souvent en petits groupes isolés et avec une répartition sur un grand territoire. La maturité des fruits varie d'une région à l'autre et aussi entre individus. Outre les problèmes de prédation par les oiseaux, les distances à parcourir, la récolte est donc difficile d'autant qu'il faut l'accord de chaque propriétaire pour la faire.

La première étape d'une filière passe par une cartographie de la ressource disponible afin de pouvoir soit assurer une récolte directement sur ces arbustes ou mieux s'en servir pour développer de futurs vergers à graines. Ces derniers combinent à la fois une mission prioritaire de production de graines et un rôle important de conservation du patrimoine génétique local.

La création de vergers à graines

Afin d'augmenter et de faciliter la récolte de semences locales, une des stratégies vise donc à planter des vergers à graines : il s'agit de rassembler en un même lieu une diversité représentative d'individus qui se féconderont entre eux et assureront la production de graines d'une diversité génétique suffisante.

Au stade actuel, deux vergers à graines ont été plantés dans la région de Philippeville : pommier sauvage et poirier sauvage.

Dans un souci de biodiversité et afin de répondre sur le long terme aux objectifs du plan haies, il est donc nécessaire d'accroître rapidement le nombre d'espèces concernées.

Dans le cadre de la présente convention l'accent prioritaire est mis sur 5 espèces soit : l'alisier torminal, la bourdaine, l'érable champêtre, l'aubépine à 2 styles, et la viorne obier. Il s'agit d'espèces

importantes pour la constitution de haies, favorables aux insectes et pour la plupart aux oiseaux, dont voici une brève description :

- **La bourdaine** : arbuste de 2 à 5 mètres de hauteur, à feuilles ovales ; ses fleurs blanches sont minuscules et ses fruits sont des baies noires de 5 à 7 mm très appréciées du gibier.
- **L'érable champêtre** : petit arbre de 6 à 10 mètres de hauteur à feuilles comportant 3 à 5 lobes. Ses fleurs vertes donnent des samares doubles verdâtres en septembre. Il aime les sols calcaires.
- **La viorne obier** : arbuste de 2 à 4 mètres de hauteur à feuilles comportant 3 ou 5 pointes. Ses fleurs blanches en corymbes donnent en septembre des grappes de petites drupes de 8 mm de diamètre d'un beau rouge brillant.
- **L'aubépine à deux styles** : arbuste de 3 à 6 mètres de hauteur, à petites feuilles vert foncé et brillantes comportant 5 à 7 lobes. Ses jolies fleurs blanches ou rosées donnent en octobre des petits fruits rouges de 8 à 10 mm de diamètre contenant deux noyaux. Elle est difficile à distinguer de l'aubépine monogyne en l'absence de fruits (2).
- **L'alisier torminal** : arbre pouvant atteindre une hauteur de 25 mètres en forêt. Ses feuilles comportent 5 ou 7 pointes et ses fleurs blanches donnent en septembre des grappes de fruits bruns de 15 mm de diamètre. Il aime les sols calcaires.

Appel au public

Afin de réaliser un inventaire et une cartographie des espèces décrites ci-dessus, nous faisons appel au public : naturalistes, forestiers, agriculteurs, propriétaires publics et privés ou simples promeneurs. Si vous connaissez des endroits où poussent des groupements ou des exemplaires assez remarquables de ces plantes, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Eric Goosse (eric.goosse@uclouvain.be ou 0497/129 486 – Répondeur) afin de lui communiquer :

- Soit les coordonnées GPS (dans le format de votre choix), le nom du village ainsi que de la rue les plus proches du site.
- Soit une photocopie ou un scan d'une carte IGN ou Google Earth sur laquelle les arbres ou arbustes ont été clairement marqués.
- Vos coordonnées afin de pouvoir reprendre contact avec vous si nécessaire
- Ces plantes doivent être spontanées, c'est-à-dire non plantées par la main de l'homme ; les plantes poussant au cœur des villages ou au bord de routes nationales et autoroutes seront écartées

A toutes fins utiles, vous pourrez aussi télécharger un formulaire adapté pour faciliter votre repérage sur le site Web du Centre de Michamps dans la section VERGERS ET AGROFORESTERIE. <https://centredemichamps.be/agroforesterie/>

N'hésitez cependant pas à communiquer les mêmes informations pour des espèces non reprises dans cette liste mais que vous jugeriez intéressantes (à titre d'exemple : nerprun purgatif, viorne lantane, cornouiller mâle, néflier, sureau noir, sureau rouge, ligustrum, ...).

(1) Les partenaires signataires de la convention avec la Région wallonne sont :

Le Centre de Michamps

Le Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)

La Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Natagriwal

L'Association pour la Promotion de l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles (AWAF)

(2) Seules les personnes capables de faire la différence entre les deux espèces sont invitées à se manifester, car l'aubépine monogyne est très courante et ne fait pas l'objet du projet actuel.